



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME (jusque 20h28), ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absents :

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

FINANCES

DC.17.003 - Lot n°5 relatif aux MENUISERIES INTERIEURES, CLOISONS, DOUBLAGES ET PLAFONDS concernant l'extension de l'école Emilie Carles à Ingré

La délibération n° DL15.095 prise par le Conseil Municipal le 25 novembre 2015 autorisait Monsieur le Maire à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité" et contrôleur technique le cas échéant et à signer les pièces de marchés afférentes à « l'opération d'extension de l'école Emile Carles ».

Le lot 5 a été attribué le 12 juillet 2016 à l'entreprise :

5	INOVA CENTRE – 200 rue du Faubourg Bannier – 45000 ORLEANS	63 679.58 € HT	MENUISERIES INTERIEURES, CLOISONS, DOUBLAGES ET PLAFONDS
---	---	----------------	--

En date du 26 octobre 2016, la commune a reçu un courrier de la part d'INOVA CENTRE demandant à la Ville d'accepter le retrait de son offre du fait d'une erreur sur le chiffrage. L'estimation du lot effectuée par le CABINET SIMONNEAU était de 94 760,00 € HT. L'entreprise ne pouvant pas assurer le chantier de manière pérenne à ce prix, la Ville a accepté de résilier le marché d'un commun accord. Aucune indemnité n'a été versée tant au pouvoir adjudicateur qu'au titulaire.

La consultation relative au lot n°05 MENUISERIES INTERIEURES, CLOISONS, DOUBLAGES ET PLAFONDS a été relancée le 25 novembre 2016 en procédure adaptée. Quatre entreprises ont été consultées : BJ AMENAGEMENT, DUPRE MENUISERIE, MP 2000 et ENTREPRISE CORREIA. La date limite de réception des offres était fixée au 16 décembre 2016.

Une commission s'est réunie pour l'ouverture des plis et a enregistré les plis suivants :

N° PLIS	ENTREPRISES	MONTANTS OFFRE HT
PLI N°1	MP 2000	97 141.05 €

Compte tenu de l'objet du marché, les plis ont été analysés suivant les critères ci-après :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40%
2-Valeur technique	60%

Pour apprécier le critère « Prix des prestations », il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans l'acte d'engagement

- Montant global : **note sur 10** ;

Pour apprécier le critère « valeur technique », il sera notamment tenu compte des renseignements fournis par le candidat, note sur 10 avec les coefficients suivant :

- Moyens humains mis en œuvre pour ce chantier et expériences de l'encadrement : **20 %**
- Moyens matériels mis en œuvre pour ce chantier : **20 %**
- Référence de l'entreprise : **10 %**
- Planning prévisionnel des travaux : **30 %**
- Moyens mis en œuvre pour respecter la charte « Chantier propre » : **20 %**

Considérant, après analyse, que l'offre de la société MP 2 000, représentée par Monsieur Mario PEIXOTO, Directeur, située 143 Allée du Bois Vert à SANDILLON est l'offre économiquement la plus avantageuse, Monsieur le Maire décide de lui confier l'exécution des prestations pour un montant total de 97 141.05 € HT soit 116 569.26 € TTC.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 13 avril 2017 .

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 avril 2017 .
et publication ou notification le : 25 avril 2017 .



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer**DC-17-003**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-25T11-45-12.01 (MI205658894)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170425-DC-17-003-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Lot n.5 relatif aux Menuiseries intérieures, cloisons, doublages et plafonds concernant l'extension de l'école Emilie Carles à Ingré

Date de décision : 25/04/2017



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publicsActe : [DC.17.003 -FIN-lot 5 relatif aux menuiseries interieures cloisons doublages et plafonds concernant extension ecole e. carles.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/04/17 à 11:45

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 25/04/17 à 11:45

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 25/04/17 à 11:51